

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2022-040

<b>Date de convocation : 28/06/2022</b>	<b>Le 4 juillet 2022 à 20h00</b> , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
<b>Membres :</b> Afférents au conseil : 15 Présents : 13 Qui ont pris part à la délibération : 14	<b>Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, MONTAGNE Thomas, BERTRAND Nicolas, TRÉMÉLO Michel et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, DE LUZE Laurence, MARQUAIRE Danielle, MABY Danièle, REBOUL Odile</b>
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 5 juillet 2022	<b>Absents excusés : DUPONT Gwénaëlle, GONZALEZ Patrick (procuration à Mme. REBOUL)</b>  SECRETARE DE SEANCE : Monsieur LABBAYE Bernard

**OBJET : CONVENTION COMMUNE / SOCIETE MATHSDRIVE / PROJET HELPMII**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société MATHSDRIVE a pour objet « l'enseignement secondaire et la formation » notamment en distanciel. Pour cela elle a initié le projet HELPMII, une application / plateforme qui apporte un soutien aux collégiens en situation de blocage lors des devoirs à la maison.

Afin de mener à bien ce projet, l'entreprise propose de collaborer avec la commune qui pourrait à la fois soutenir ce projet et ainsi faire bénéficier les collégiens et les lycéens de la commune d'un soutien scolaire de qualité et de nouvelle génération.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est déjà engagée dans l'aide sociale notamment dans l'aide apportée aux enfants scolarisés au niveau des fournitures scolaires ou du transport.

Il est donc souhaitable de renforcer cet engagement en luttant contre le l'isolement et le décrochage scolaire.

Il est donc proposé au conseil de signer la convention telle qu'annexée avec la Société MATHSDRIVE et de prévoir un budget de 2 500 € maximum pour la participation de la commune.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la convention de partenariat / collaboration pour la mise en place d'un soutien scolaire de nouvelle génération avec la société MATHSDRIVE.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.
- AUTORISE monsieur le Maire à inscrire la somme au budget.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Robert TCHOBDRENOVITCH

